

Rapport annuel
2022

SYNDICAT DE PONT AN ILIS
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-08_09_2023-DE



Rapport annuel **2022**

SYNDICAT DE PONT AN ILIS
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF





// SOMMAIRE

LA SYNTHÈSE

- LES FAITS MARQUANTS 2022

PARTIE 1 : L'ORGANISATION DU SERVICE

ORGANISATION GÉNÉRALE

- Le contexte légal et réglementaire
- La collectivité
- La présentation du contrat
- Les missions déléguées à Eau du Ponant
- Les différents types de contrôles
- Le règlement de service

PARTIE 2 : L'EXÉCUTION DU SERVICE

LE BILAN DES CONTRÔLES RÉALISÉS

LA TARIFICATION

- Les tarifs appliqués
- L'actualisation de la part du délégataire
- La facturation des redevances

LES ANNEXES :

- **ANNEXE 1** : Le bilan des indicateurs
- **ANNEXE 2** : L'actualisation de la part du délégataire



// LA SYNTHÈSE

LES FAITS MARQUANTS 2022

- Durant l'année 2022, Eau du Ponant a réalisé les contrôles des installations d'assainissement non-collectif pour lesquelles elle a été sollicitée (contrôles de bon fonctionnement réalisés dans le cadre des ventes, contrôles de conception et de réalisation en cas de projet neuf ou de mise aux normes d'une installation).
- L'année 2022 marque le démarrage de la troisième campagne de contrôles de fonctionnement des installations d'assainissement non-collectif sur le territoire du Syndicat de Pont an Ilis (excepté les communes de Lanhouarneau et de Lanneuffret qui ne font pas partie du périmètre du contrat confié à Eau du Ponant)
- Dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement réglementaire, 147 interventions ont été réalisées sur la commune de Plougourvest au cours de l'année 2022.
Les contrôles de bon fonctionnement se poursuivront sur cette commune en 2023.





// L'ORGANISATION DU SERVICE

ORGANISATION GENERALE

• LE CONTEXTE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a rendu obligatoire la prise en charge par les communes des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif et l'arrêté du 6 mai 1996 a fixé les modalités du contrôle technique.

Les contrôles institués par la réglementation ont pour objet de vérifier que les ouvrages sont correctement conçus, réalisés et entretenus. Ils constituent une garantie de préservation de la qualité des milieux récepteurs et des usages de l'eau. Ces compétences de contrôle s'exercent dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC), qui est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial, dans le cadre d'un budget annexe spécifique qui doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Le SPANC du Syndicat de Pont An Ilis a été créé à compter du 31 décembre 2005.

Par délibération du 9 septembre 2021, le Conseil Syndical a décidé de confier la gestion de ce Service Public d'Assainissement Non-Collectif à Eau du Ponant.

Il a été décidé de confier à Eau du Ponant la gestion du SPANC selon les mêmes modalités contractuelles que les contrats d'eau potable et d'assainissement collectif, en considérant :

- Que l'assainissement non-collectif est une solution à part entière de traitement des eaux usées, performante et économiquement durable,
- Que la gestion de l'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement non-collectif participent de façon égale à l'objectif de la collectivité de limiter l'impact des eaux usées sur l'environnement et la santé et de participer à l'effort global de protection de la ressource en eau, et plus particulièrement en amont d'aires d'alimentation de captages en eau potable etc ...

• LA COLLECTIVITE

Le Syndicat de Pont An Ilis compte environ 9 292 habitants pour une superficie de 122 km² s'étendant sur 8 communes membres. (Source : [INSEE Recensement de la population légale millésimée 2019](#) entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

Le périmètre du service public de l'assainissement non-collectif confié à Eau du Ponant s'étend sur les 6 communes suivantes :

PERIMETRE DU CONTRAT

| | |
|--------------|---------------|
| BODILIS | PLOUVENTER |
| PLOUGAR | SAINT DERRIEN |
| PLOUGOURVEST | SAINT SERVAIS |

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES AU SPANC

| 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------|------|------|------|------|
| 2 409 | | | | |

Voici le détail par commune :

NOMBRE D'ABONNES AU SPANC

| Bodilis | Plougar | Plougourvest | Plouneventer | Saint-Derrien | Sait- Servais |
|---------|---------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| 588 | 370 | 511 | 285 | 358 | 297 |

• PRESENTATION DU CONTRAT

| TITULAIRE | NATURE DU CONTRAT | DATE D'EFFET | DUREE |
|---|--|-------------------------------|--------------------------------|
| Société Publique Locale Eau du Ponant | DSP – contrat de concession (type affermage) | 1 ^{er} novembre 2022 | 6 ans (échéance 31/12/2027) |

• LES MISSIONS DELEGUEES A EAU DU PONANT

| | |
|---|---|
| LA REALISATION DE L'ENSEMBLE DES CONTROLES A EFFECTUER | <ul style="list-style-type: none"> • sur les installations neuves, • sur les installations existantes, • dans le cas de la vente d'un bien |
| L'INSTRUCTION DES DOSSIERS | <ul style="list-style-type: none"> • les autorisations d'urbanisme, • les demandes d'information des notaires |
| LA GESTION DE LA RELATION A L'USAGER | <ul style="list-style-type: none"> • Préparation, contrôle et expédition des factures, • Recouvrement des factures, • Gestion et traitement des plaintes, réclamations et contentieux, • Accompagnement des usagers dans l'ensemble de leurs démarches ayant trait à l'assainissement non-collectif et au service délégué, • Publicité, communication et manifestation |

• LES DIFFERENTS TYPES DE CONTROLES

Dans le cadre de ses compétences, le SPANC réalise trois types de contrôles, correspondants aux contrôles obligatoires tels que définis par la loi :

❖ **Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées**

Ce contrôle concerne l'ensemble des projets d'urbanisme situés sur des parcelles non desservies par l'assainissement collectif (Certificat d'Urbanisme, Permis de Construire et Déclaration de Travaux modifiant la capacité de la maison) et les projets de modification des installations d'assainissement non-collectif existantes.

Ce contrôle s'effectue sur la base d'une étude à la parcelle permettant de vérifier la faisabilité de l'assainissement non-collectif et justifiant la conception, l'implantation et le dimensionnement des ouvrages.

❖ **Contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées**

Ce contrôle concerne les dispositifs neufs construits suite à un permis de construire, à une déclaration de travaux modifiant la capacité de l'habitation ou à une modification des ouvrages d'assainissement. Il a pour objet de vérifier la bonne exécution des travaux conformément au projet validé lors du contrôle de conception.

❖ **Contrôle de fonctionnement des ouvrages existants**

Ce contrôle concerne les installations d'assainissement non-collectif existantes. Le premier contrôle de fonctionnement correspond au diagnostic des dispositifs. Le contrôle de fonctionnement sera ensuite réalisé tous les six ans.

Il a pour objet de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des différents ouvrages constituant le dispositif d'assainissement non-collectif.

A la fin de l'année 2022, **198** installations d'assainissement existantes ont été contrôlées.

● LE REGLEMENT DE SERVICE

Le SPANC fait l'objet d'un règlement de service qui définit les conditions et les modalités auxquelles sont soumises les installations d'assainissement non collectif situées sur le territoire du Syndicat de Pont an Ilis.

En outre, le règlement détermine les relations entre les usagers du SPANC et ce dernier, et explicite notamment les obligations et responsabilités des propriétaires et utilisateurs des ouvrages d'assainissement non collectif.

// L'EXECUTION DU SERVICE

LE BILAN DES CONTROLES REALISES

- LES CONTROLES REALISES EN 2022

| TYPE DE CONTROLE | NOMBRE DE CONTROLES REALISES |
|---|------------------------------|
| Contrôle diagnostic ou bon fonctionnement | 147 |
| Contrôle diagnostic ou bon fonctionnement dans le cadre d'une vente de bien | 51 |
| Contrôle de conception | |
| Certificat d'urbanisme | 0 |
| Déclaration préalable | 3 |
| Permis de construire | 33 |
| Mise en conformité | 27 |
| Permis d'aménager | 1 |
| | 64 |
| Contrôle de réalisation | 57 |

- EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTROLES REALISES

| TYPE DE CONTROLE | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
|---|------|------|------|------|-------|
| Contrôle diagnostic ou bon fonctionnement | 147 | | | | 147 |
| Contrôle diagnostic ou bon fonctionnement dans le cadre d'une vente | 51 | | | | 51 |
| Contrôle de conception | 64 | | | | 64 |
| Contrôle de réalisation | 57 | | | | 57 |

NOMBRE DE CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT

| Bilan Année | Absence de défaut / Recommandation | Non conforme | Non conforme avec danger | Refus de contrôle |
|----------------|---------------------------------------|--------------|-----------------------------|----------------------|
| 2022 | 74 | 105 | 19 | 9 |
| 2023 | | | | |
| 2024 | | | | |

Sur la totalité des 198 contrôles de bon fonctionnement réalisés sur le territoire du syndicat, **124 présentent une non-conformité** de l'installation et 74 installations présentent une conformité au titre de la grille de codification de l'arrêté du 27 avril 2012.

Parmi les 19 non-conformités relevées, on observe **5 absences d'installation** et **14 situations de danger pour la santé des personnes**.

57 chantiers ont également fait l'objet d'un contrôle de réalisation dont **7 ont fait l'objet d'une non-conformité en exécution** au cours de l'année 2022.



Traitement par filtre à sable vertical non drainé

// L'EXECUTION DU SERVICE

LA TARIFICATION

• LES TARIFS APPLIQUES

| Type de Redevance | Nature du contrôle | Modalité de Perception | Redevable | Montant 2022 (€ HT) | Montant 2022 (€ TTC) |
|--|--|---|----------------------|---------------------|----------------------|
| Redevance annuelle | Contrôle périodique courant : Vérification du bon fonctionnement et du bon entretien des installations d'ANC existantes selon la périodicité fixée par le règlement de service | exigible à compter de chaque 1 ^{er} janvier de chaque exercice | Propriétaire | 15,45 | 17,00 |
| Redevance forfaitaire sur service rendu obligatoire | | | | | |
| pour les installations neuves ou réhabilités | Contrôle de conception et d'implantation | après service rendu | Propriétaire | 76,00 | 83,60 |
| | Contrôle de réalisation | après service rendu | Propriétaire | 104,00 | 114,40 |
| pour les installations existantes | Contrôle de bon fonctionnement dans le cas d'une vente | après service rendu | Propriétaire vendeur | 137,00 | 150,70 |
| | RDV non respecté à partir de la 3 ^{ème} visite | après service rendu | Propriétaire | 30,00 | 33,00 |



• L'ACTUALISATION DE LA PART DU DELEGATAIRE

Selon le contrat, les tarifs de base (référence année 2022) feront l'objet d'une indexation annuelle, par application de la formule suivante :

$$P_n = K * P_0$$

Où P_n = tarif au 1er janvier de l'année n
 P_0 = prix de base (année 2022)

$$K = 0,15 + (0,85 * (ICHT - En / ICHT - En_0))$$

Nous fournirons chaque année dans le cadre de ce rapport le calcul de ce coefficient K (cf annexe 2)

• LA FACTURATION DES REDEVANCES

Pour rappel, les redevances sont à la charge du propriétaire qui, dans le cadre du contrôle périodique courant, peut en répercuter le montant auprès de l'occupant de l'habitation.

// LES COMPTES DU CONTRAT

LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION (CARE)

Données fournies ultérieurement

// LES ANNEXES

ANNEXE 1

Le bilan des indicateurs

ANNEXE 2

L'actualisation des tarifs

ANNEXE 1 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

| CODE | INTITULE | UNITE | VALEUR 2022 | VALEUR 2023 |
|--------|--|-------|--------------|-------------|
| D301.0 | Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif | U | 5 276 | |
| D302.0 | Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif | U | 100 | |
| D301.3 | Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif | % | 93.1% | |
| | Nombre d'abonnés | U | 2 409 | |

ANNEXE 2 : L'ACTUALISATION DES TARIFS

CONTRAT SPANC PONT AN ILIS

TARIFS 2023

$$P_n = K * P_o$$

P_n = tarif au 1er janvier de l'année n

P_o = prix de base

calcul du coef K

$$K = 0,15 + (0,85 * (I_{CHT-E_n} / I_{CHT-E_{n_0}}))$$

| | Pondération | Indice de référence (Valeur connue au 01/09/2021) | Valeur dernier indice connu au 1er Sept. N-1 | Date dernier indice connu au 1er Sept. N-1 | 2023 |
|--------|-------------|---|--|--|---------|
| ICHT-E | 0,85 | 124 | 123,8 | Mars (DML = 08/07/2022) | 0,84863 |

$$K = 0,9986 \quad -0,14\%$$

SPANC PART EDP TARIF ACTUALISE A COMPTER DU 01/01/2023

| | PRIX DE BASE HT 2022 | TVA | PRIX HT AU 01/01/2023 |
|-----------------------|----------------------------|-------|--------------------------|
| REDEVANCE ANNUELLE | 9,88 | 10,00 | 9,87 |

SPANC PART COLLECTIVITE TARIF A COMPTER DU 01/01/2023

| | TARIF 2022 | TVA | PRIX HT AU 01/01/2023 |
|-----------------------|------------|-------|--------------------------|
| REDEVANCE ANNUELLE | 5,57 | 10,00 | 5,57 |